



**1. DONNÉES D'IDENTIFICATION DES COMPOSÉS CHIMIQUES ET DÉTAILS DE LA SOCIÉTÉ :**

**NOM COMMERCIAL DU PRODUIT :** Poudre polyester

Utilisation recommandée : Peinture électrostatique de surfaces métalliques, à utiliser uniquement pour un usage industriel et/ou professionnel, et non pour un usage privé.

Fournisseur : AVACE Ltd, 19A navigation Drive, Hurst Business Park, Brierley Hill, West Midlands. UK. DY5 1UT.  
sales@avacecolours.com

Organe consultatif British Coatings Federation +44 1372 360660

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS:**

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)

**Dangers physiques** non classés

**Risques pour la santé** non classés

**Risques environnementaux** non classés

**2.2 Éléments d'étiquetage conformément au règlement CE n° 1272/2008**

Aucun

Autres dangers peut former un mélange explosif poussière-air s'il est dispersé.

**3. INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION / LES INGRÉDIENTS :**

**COMPOSITION CHIMIQUE :** Ce produit est un mélange. Les informations sur les risques pour la santé sont basées sur ses composants.

**Caractérisation chimique** Mélange de résines synthétiques et de pigments  
**Composants dangereux.** Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE

Nom de substance	Plage de concentration	Classification	N° CAS
Poudre de revêtement inhalable	95-<100 %	Non dangereux	Non disponible
Poudre de revêtement respirable	7-<10%	Non dangereux	Non disponible

**Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du règlement CE n° 1272/2008**

Le produit ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour la santé dans des concentrations qui devraient être prises en compte. Jusqu'à la date de révision donnée de cette FDS, aucun numéro d'enregistrement REACH n'est attribué aux substances chimiques utilisées dans cette préparation.

**4. MESURES DE PREMIERS SOINS :**

**GÉNÉRAL :**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de sécurité au personnel médical. Si le patient est inconscient, ne rien administrer par voie orale. Garder la carte de sécurité du composé à portée de main.

**INHALATION :**

Amener le patient dans un endroit bien aéré et le maintenir au chaud et à l'aise. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels qu'un collier, une cravate ou une ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel correctement formé peut aider la personne atteinte en administrant de l'oxygène. Si la respiration du patient est irrégulière ou s'arrête, recourir à la réanimation bouche-à-bouche. Si le patient est inconscient, placer-le en position latérale de sécurité, s'assurer que la respiration peut avoir lieu et consulter un médecin.

**CONTACT AVEC LA PEAU :**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**REVÊTEMENTS EN POUDRE DE POLYESTER**  
Édition : 3 Date : 02/01/2021

Brosser les particules sur la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement les surfaces concernées avec du savon et de l'eau ou un détergent spécifique. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

**CONTACT OCULAIRE :**

Rincer soigneusement les yeux, pendant au moins 10 minutes, avec beaucoup d'eau propre et fraîche, en gardant les paupières bien relevées. Les lentilles de contact doivent être retirées rapidement. Si nécessaire, consulter un médecin.

**INGESTION :**

Rincer abondamment la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau à boire. En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Amener le patient dans un endroit bien aéré et le maintenir au chaud et à l'aise. Maintenir une voie aérienne ouverte si le patient est inconscient, le placer en position latérale de sécurité, s'assurer que la respiration peut avoir lieu et consulter un médecin. Ne pas faire vomir.

**Protection des secouristes** le personnel des premiers soins doit porter un équipement de protection approprié pendant toute intervention.

**4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés**

**Généralités** Voir la section 11 pour de plus amples renseignements sur les risques pour la santé. La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée de l'exposition.

**Inhalation** La poussière peut irriter le système respiratoire.

**L'ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

**Contact avec la peau** Un contact prolongé peut provoquer une sécheresse cutanée

**Contact avec les yeux** La poussière peut causer une légère irritation

**4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial**

**Notes pour le médecin** traiter symptomatiquement

**Traitements spécifiques** aucun traitement spécial n'est requis

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:**

**MOYENS D'EXTINCTION :**

**Recommandé :** Le produit n'est pas inflammable. Éteindre avec de la mousse résistante à l'alcool, une couverture de CO<sub>2</sub>, de la poudre sèche, de l'eau pulvérisée. Utiliser un agent extincteur adapté à l'incendie environnant

**NE PAS UTILISER:** Jet d'eau comme extincteur car cela peut causer la propagation de l'incendie

**Risques particuliers découlant du mélange :**

**Risques spécifiques** éviter la production et la diffusion de poussière. Le feu produira une fumée noire dense contenant des produits de combustion dangereux. L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner un risque pour la santé. Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire.

**Produits de combustion dangereux** les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure les substances suivantes  
Gaz ou vapeurs nocifs tels que le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote et la fumée

**Conseils pour les pompiers :**

Éviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Évacuer la zone. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Contrôler l'eau de ruissellement en la contenant et en la gardant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution de l'eau, informer les autorités compétentes. Si nécessaire, utiliser un appareil respiratoire recommandé (SCBA) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements de pompiers conformes à la norme européenne EN469 (casques, bottes de protection et gants) fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune action ne doit être entreprise sans formation appropriée ou impliquant un risque personnel. Tenir le personnel inutile et non protégé à l'écart des déversements. Porter des vêtements de protection comme décrit à la section 8. Respecter les précautions de manipulation en toute sécurité décrites dans cette fiche de données de sécurité. Se laver soigneusement après avoir été confronté à un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher et ne pas marcher dans les matériaux renversés.

**6.2 Précautions pour l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Déversements importants, informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies navigables, sol ou air)

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**



En cas d'utilisation d'une pelle ou d'un balai, veiller à ne pas créer de nuages de poussière. Si nécessaire, humidifier avec de l'eau avant de procéder au nettoyage.

Porter des vêtements de protection comme décrit à la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Ventiler la zone et éliminer toutes les sources de flammes nues ou d'étincelles. Éviter d'inhaler la poudre. Les matériaux libérés doivent être collectés à l'aide d'un aspirateur ou de balais humides, placés dans un récipient approprié pour être mis au rebut conformément à la réglementation en vigueur. Les récipients contenant des déversements doivent être correctement étiquetés avec le symbole de danger. Mettre les déchets au rebut sur un site d'élimination agréé conformément aux exigences des autorités locales. Rincer abondamment la zone contaminée avec de l'eau. Se laver soigneusement après avoir été confronté à un déversement. Éviter que le composé ne pénètre dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine les égouts, les rivières ou les lacs, informer rapidement l'autorité responsable conformément aux réglementations locales (pompiers, autorités de sécurité publique, autorités de protection civile, etc.) Voir la section 11 pour de plus amples renseignements sur les risques pour la santé. Voir la section 12 pour de plus amples renseignements sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions pour la manipulation en toute sécurité et l'hygiène du travail

Lisez et suivez les recommandations du fabricant. Des précautions doivent être prises pour éviter la formation de nuages de poussière à des concentrations supérieures aux limites d'exposition inflammable, explosive ou professionnelle. Le mélange peut charger de manière électrostatique. Toujours utiliser des câbles de mise à la terre lors du transfert d'un conteneur à un autre. Les personnes souffrant de problèmes respiratoires ou sujettes à des réactions allergiques ne doivent pas manipuler ou être exposées à des revêtements en poudre. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, manger ou boire à proximité du composé. Se reporter au point 8 pour obtenir des instructions concernant les dispositifs de protection individuelle. Laver rapidement si la peau est contaminée. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver à la fin de chaque quart de travail avant de boire et de manger.

#### MANIPULATION

Il est nécessaire d'éviter les limites d'exposition professionnelles et une concentration de poudre qui dépasse le point d'éclair (inflammable et explosif). Éviter que le composé entre en contact avec des surfaces chaudes, des étincelles ou d'autres sources de flammes nues. Tous les appareils électriques doivent être protégés conformément aux réglementations et normes de sécurité appropriées. Pendant les opérations de versement, assurez-vous toujours que la mise à la terre est correcte pour éviter la charge électrostatique du composé. Les travailleurs doivent porter des chaussures antistatiques et des vêtements conducteurs. Les sols doivent également être conducteurs. Le composé doit être stocké dans les récipients d'origine ou dans des récipients du même type que le contenant d'origine et conservé hermétiquement et à l'abri de la chaleur, des étincelles ou des flammes nues. Les outils utilisés doivent être anti-étincelles.

#### STOCKAGE :

Les principes contenus dans la note d'orientation HSE Stockage des substances dangereuses emballées doivent être respectés lors de l'entreposage de ce produit. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10). Respecter toutes les instructions figurant sur l'étiquette. Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé, à une température comprise entre 5 et 25°C, à l'écart du soleil direct, des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. L'accès à la zone de stockage doit être limité au personnel autorisé uniquement. Les contenants partiellement utilisés doivent être fermés soigneusement et rangés à la verticale pour éviter toute fuite de produit. Les palettes du composé ne doivent pas être empilées les unes sur les autres. Circonscrire les installations de stockage pour prévenir la pollution des sols et de l'eau en cas de déversement.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE :

### PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES.

Ventiler adéquatement l'environnement de travail et éviter l'inhalation de poudres. Afin d'optimiser le changement et la circulation de l'air, installer, si possible, des ventilateurs près de la source. Toutefois, si les concentrations de poudre restent au-dessus des limites d'exposition, des systèmes de protection respiratoire adéquats doivent être portés.

**DNEL** aucune information disponible

**PNEC** aucune information disponible

**Limites d'exposition au travail communautaires/nationales** le produit ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour la santé selon une valeur OEL en concentrations qui devrait être prise en compte.

**Limites d'exposition professionnelle**  
**Valeurs limites d'exposition professionnelle des risques génétiques liés à la poussière :**

	Limite d'exposition à long terme (8h TWA) mg
Poussière inhalable	10
Poussière respirable	4

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Il peut être nécessaire de surveiller l'environnement personnel, le milieu de travail ou la biologie pour déterminer l'efficacité

de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou nécessaires pour utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser les boîtiers processus, une

ventilation d'échappement locale ou d'autres contrôles techniques sont les principaux moyens de minimiser l'exposition des travailleurs.

L'équipement de protection individuelle ne doit être utilisé

que si l'exposition des travailleurs ne peut pas être contrôlée de manière adéquate par les mesures de contrôle technique. S'assurer que les m



de contrôle sont régulièrement inspectées et entretenues. S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser l'exposition.

**PROTECTION PERSONNELLE :**

**Protection du système respiratoire :**

Une protection respiratoire conforme à une norme approuvée doit être portée si une évaluation des risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée lorsque la concentration dans l'air ambiant dépasse 10 mg/m<sup>3</sup>. Porter un masque anti-poussière adapté. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoire sont adaptés à l'utilisation prévue et portent le marquage CE. Vérifier que le respirateur est bien ajusté et que le filtre est remplacé régulièrement. Les cartouches de gaz et de filtre combiné doivent être conformes à la norme européenne EN14387. Les masques faciaux complets avec cartouches filtrantes remplaçables doivent être conformes à la norme européenne EN136. Les respirateurs demi-masque et quart-masque dotés de cartouches filtrantes remplaçables doivent être conformes à la norme européenne EN140. Lors de la pulvérisation, porter un respirateur d'air fourni adapté.

**Protection des mains :**

Des gants résistants aux produits chimiques et imperméables conformes à une norme approuvée doivent être portés si une évaluation des risques indique qu'un contact avec la peau est possible. Le gant le plus adapté doit être choisi en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir des informations sur le temps de percée du matériau du gant. Pour protéger les mains des produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne EN374. En tenant compte des données spécifiées par le fabricant des gants, vérifiez pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés de protection et modifiez-les dès qu'une détérioration est détectée. Des changements fréquents sont recommandés.

**Autres protections pour la peau et le corps :**

Des chaussures appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme approuvée doivent être portés si une évaluation des risques indique qu'une contamination de la peau est possible. Porter des vêtements de protection et des chaussures antistatiques. Laver soigneusement toute partie du corps qui a été en contact avec le composé. Une attention particulière doit être portée au choix des vêtements de protection des travailleurs afin d'éviter toute inflammation cutanée et irritation éventuelle du cou et des poignets en raison du contact avec le composé.

**Protection oculaire :**

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée si une évaluation des risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. L'équipement de protection individuelle pour les yeux et le visage doit être conforme à la norme européenne EN166. À moins que l'évaluation indique qu'un degré de protection plus élevé est requis, la protection suivante doit être portée : Porter des lunettes étanches, résistantes à la poussière et aux éclaboussures de produits chimiques si de la poussière en suspension dans l'air est générée.

**Mesures d'hygiène :**

Prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Nettoyer l'équipement et la zone de travail tous les jours. De bonnes procédures d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger. Lors de l'utilisation, ne pas manger ni boire. Des examens médicaux industriels préventifs devraient être effectués. Avertir le personnel de nettoyage de toute propriété dangereuse du produit.

**Contrôles de l'exposition environnementale :**

Les émissions des équipements de ventilation ou de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

**9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES**

Aspect :	Poudre fine
Couleur :	Différentes couleurs
Odeur :	Légère
Densité spécifique :	de 1.2 à 1.9 (g/cm <sup>3</sup> )
Point d'éclair :	Non applicable
Concentration explosive min. (LIE)	20-70 (g/m <sup>3</sup> )
Solubilité dans l'eau :	Insoluble (g/l)
Température d'adoucissement :	> 50 °C
Température d'auto-allumage	400 °C.
Température de décomposition	> 230 °C .
Énergie d'allumage minimale :	5-60 (MJ)

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :**



Le produit peut être considéré comme stable lorsque les conditions de manipulation et d'entreposage sont celles prescrites au point 7. Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé et stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure des gaz ou vapeurs nocifs. Aucun matériau ou groupe de matériaux spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit pour produire une situation dangereuse. Aucune réaction dangereuse potentielle connue. Mettre à la terre le conteneur et l'équipement de transfert pour éliminer les étincelles de l'électricité statique.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Toxicité aiguë-orale (orale LD <sub>50</sub> )	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints
Toxicité aiguë-dermique (dermique LD <sub>50</sub> )	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints
Toxicité aiguë par inhalation (LC 50 par inhalation)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints
Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints
Lésions/irritations oculaires graves	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints
Sensibilisation respiratoire	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints
Sensibilisation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints
Génotoxicité in vitro	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints
Cancérogénicité	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints
Toxicité pour la reproduction-fertilité	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints
Toxicité pour la reproduction-développement	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints
Toxicité spécifique de l'organe cible - exposition unique	Non classée comme substance toxique pour un organe cible spécifique après une seule exposition
Toxicité spécifique de l'organe cible-exposition répétée	Non classée comme substance toxique spécifique pour un organe cible spécifique après une exposition répétée
Risque d'aspiration	Non pertinent. Solide
Informations générales	La poussière peut irriter les yeux et le système respiratoire. La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée de l'exposition.
Inhalation	La poussière peut irriter le système respiratoire. L'inhalation fréquente de poussière sur une longue période augmente le risque de développer des maladies pulmonaires
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements
Contact avec la peau	Un contact prolongé peut provoquer la sécheresse cutanée
Contact oculaire	La poussière en contact avec les yeux peut causer une légère irritation
Voie d'entrée	Ingestion, inhalation, contact avec la peau et/ou les yeux
Organes cibles	Aucun organe cible spécifique connu

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :

Non considéré comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, les déversements importants ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement. Aucune information spécifique sur le composé n'est disponible. Le composé et ses résidus ne doivent pas être déversés dans des égouts ou des cours d'eau, ni déposés dans des endroits où la contamination du sol ou des cours d'eau pourrait se produire en raison d'un rejet accidentel. Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB. Aucun autre effet indésirable.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :

La production de déchets devrait être minimisée ou évitée dans la mesure du possible. Réutilisez ou recyclez les produits dans la mesure du possible. Ce matériau et son conteneur doivent être mis au rebut de manière sûre. La mise au rebut de ce produit, des résidus de solutions de traitement et par les produits doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales. Lors de la manipulation des déchets, les précautions de sécurité applicables à la manipulation du produit doivent être prises en compte. Il convient de manipuler avec précaution des récipients vidés qui n'ont pas été nettoyés ou rincés à fond. Les contenants ou les doublures vides peuvent retenir certains résidus de produits et donc être potentiellement dangereux. Ne pas vider dans les égouts. Éliminer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés auprès d'un entrepreneur autorisé en élimination des déchets. Les résidus de déchets, les contenants vides, les vêtements de travail jetés et les produits de nettoyage contaminés devraient être collectés dans des contenants désignés. Étiquetés avec leur contenu. Les déchets d'emballage doivent être collectés pour être réutilisés ou recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne devrait être envisagée que lorsque le recyclage n'est pas possible. Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur, de préférence en discussion avec les autorités responsables de l'élimination des déchets. Les informations fournies s'appliquent au produit tel qu'il est fourni. Déchets de produits de revêtement en poudre (08 02 01). Emballage composite (15 01 15). Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19.11.08 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales sur le Transport de marchandises dangereuses (IMDG,IATA,ADR/RID)

#### TRANSPORT ROUTIER ET FERROVIAIRE

GGVE/GGVS : non applicable  
RID/ADR non applicable

#### TRANSPORT MARITIME

CODE IMDG : non applicable



Un-No/GGV-Voir : non applicable  
**TRANSPORT AÉRIEN**  
ICAO/IATA-DGR non applicable  
**TRANSPORT FLUVIAL**  
GGVE/GGVS : non applicable  
RID/ADR : non applicable

**En général, aucune restriction n'est appliquée au transport des revêtements en poudre.**

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques au mélange.  
Non dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE. Réservé aux utilisateurs professionnels.  
Règlement (CE) n° 1907/2006 de l'UE (REACH)  
Annexe XIV Liste des substances soumises à autorisation / Substances extrêmement préoccupantes  
Aucun des composants n'est répertorié  
Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission du 28.05.15  
Règlement (ce) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations fournies dans ce rapport de sécurité sont fournies de bonne foi et au meilleur de nos connaissances actuelles. Ces informations ne doivent pas être considérées comme une garantie des propriétés du composé, mais plutôt comme une description de cette caractéristique du produit et uniquement pour faciliter les questions de sécurité. Avace Ltd n'assume aucune responsabilité en cas d'utilisation inappropriée ou à des fins autres que celles indiquées au point 1, à moins que des instructions écrites préalables aient été obtenues. L'obligation de se conformer aux règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement prescrites par la législation actuelle reste toujours sous la responsabilité des utilisateurs finaux.